

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2024-n°350-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

## Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Le Maire de la Commune de DECHY,  
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code la voirie routière,  
Vu la demande de l'**entreprise SADE CGTH – Rue Victor Hugo – Guesnain (59287)** qui souhaite effectuer des travaux la suppression de branchement d'eau potable en occupant temporairement le domaine public, **rue Germinal** –à DECHY,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

### ARRETONS

#### Article 1<sup>er</sup>

A partir du 02 décembre 2024 et pour une durée de 30 jours, **L'Entreprise SADE CGTH** est autorisée à effectuer les travaux mentionnés ci-dessus, **rue Germinal** à DECHY.

#### Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- le stationnement sera interdit
- la circulation alternée manuellement et restreinte à 30 km/h
- sens des points de repères (PR) décroissants

#### Article 3.

Les services de **L'Entreprise SADE CGTH** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

#### Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de **SADE CGTH**
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY  
Le 22 novembre 2024

Le Maire,

Publié sur le site de la ville le 28 novembre 2024

Jean-Michel SZATNY

